

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Administrateurs d'institutions paritaires de prévoyance, responsables protection sociale



institut de formation
en droit social de Paris

Au cœur du droit, au service des élus

Administrateurs d'intuitions paritaire de prévoyance, responsables de protection sociale

2



COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Les membres des instances de gouvernance d'institutions paritaires sont soumis à des exigences de compétences pouvant être contrôlées et sanctionnées par l'ACPR.

Cette formation vise à donner une vision d'ensemble de la protection sociale complémentaire et à sécuriser la prise de fonction des administrateurs (nouvellement désignés ou en renouvellement de mandat)

- Comprendre le fonctionnement et les enjeux de la prévoyance complémentaire
- Maîtriser les obligations légales et conventionnelles

- Être capable de représenter les salariés dans les prises de décision des instances

Objectifs de la formation



DURÉE : 4 JOURS OU 8 ½ JOURNÉES



PUBLIC : LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES NOUVELLEMENT DÉSIGNÉS



PRÉREQUIS : AUCUN PRÉREQUIS EXIGÉ

3

Programme

4

Administrateurs d'institutions paritaires de prévoyance, responsables protection sociale

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

JOUR 1

1.1 Introduction à la prévoyance complémentaire

Définition : différence entre sécurité sociale et prévoyance complémentaire.

Les types de garanties : décès, incapacité, invalidité, rente éducation, etc.

Les bases de l'assurance

Les opérateurs de l'assurance de personnes : les « familles d'assureurs »,

IP, Mutuelles, entreprises d'assurance

Les groupes à but non lucratif

- GPS (l'association sommitale, structure de moyens)

- Groupes Prudentiels

- Groupes Non prudentiels

Les FRPS

Les filiales les SA les SCI

Les intervenants autres : courtiers, réassureurs, distributeurs, gestionnaires

JOUR 2

2.1 La gouvernance une négociation

AG, CA, président (attributions respectives)

DG, DGD

Fonctions clés

Les « reporting » à l'ACPR

Les obligations envers le bénéficiaire

JOUR 3 et 4

Rôle de la convention collective / accords de branche.

Les garanties

- Frais de soins dont 100
- Incapacité invalidité
- Dépendance
- Décès

Les outils

- La convention collective de sécurité sociale

- Le contrat de prévoyance (contrat collectif d'assurance, le règlement)

- Loi Evin
- La portabilité

Méthodes pédagogiques

Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, conseils...)

Méthode interrogative (Quiz, QCM...)

Méthode co-active (échange et interactions, jeux de rôle, formalisation d'un plan d'action)

Évaluations

Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs

Évaluation de satisfaction à chaud



Toutes nos formations sont fractionnables et personnalisables

Renseignements et inscriptions au 01 53 82 01 00 ou 06 66 05 02 53 - www.ifdsp.fr

5



institut de formation
en droit social de Paris

106, rue de Patay
75013 PARIS

01.53.82.01.00
06.66.05.02.53

contact@ifdsp.fr

